Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Itinérance et cohabitation sociale

Présenté par Julie Grenier, MSc, Consultante en affaires publiques et Porte-parole du MMFIM 25 FÉVIER 2025



Contexte



Le MMFIM existe depuis 2013 et vise la collaboration avec l'ensemble des acteurs désirant améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance pour la prévenir et y mettre fin.



Le MMFIM exerce celle-ci à travers un plaidoyer, une offre de formation, de la recherche, des projets spéciaux et le concours de plus de 50 membres sans but lucratif, d'affaires et institutionnels.



Ce mémoire a été réalisé en collaboration avec les membres de son comité OSBL et s'inspire de l'atelier Caucus Québec animé par le MMFIM en octobre 2024 à Ottawa dans le cadre du congrès de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance en collaboration avec des acteurs-clés d'autres régions du Québec touchées par la montée de l'itinérance.

Membres du Mouvement



























































































Le Mouvement ; une vision et quelques chiffres

Une vision partagée par ses membres

- Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance.
- Soutenir celles qui sont à risque de le devenir.
- Assurer l'accès au logement, l'accompagnement et la ré-affiliation sociale.
- Mettre l'accent sur le développement d'actions concertées et intégrées.
- Favoriser la saine cohabitation dans les quartiers.
- Assurer des mesures durables, à la hauteur des besoins.

Des résultats mesurés

- 1183 personnes logées, par 14 membres en 2022-23.
- Plus de 425 personnes logées avec le programme d'entrée rapide en logement (ERL) de Mission Bon Accueil depuis 2021.
- Une quinzaine de projets de logements de transition initiés par nos membres ; PAQ 2, le Cristin, Pavillon Robert-Lemaire, etc. afin de désservir les profils variés et spécifiques de personnes.

5 grandes recommandations en matière de cohabitation

Planifier en amont

• Choisir, en concertation avec les autorités locales, un endroit approprié pour répondre à un besoin spécifique.

Partager l'information avec les parties prenantes

• Identifier, en concertation avec les autorités locales, les parties prenantes locales et les informer sans tarder de la nature du projet.

Communiquer

 Déployer, en concertation avec les autorités locales, un plan de communication utilisant des moyens variés et accessibles permettant de maintenir une communication à jour avec les parties prenantes.

Gérer les plaintes et rétroagir

 Identifier, dans le cadre des communications, un moyen formel de plaintes et de rétroaction. Cette notion vaut tant pour les nouvelles ressources que les ressources existantes.

Assurer un suivi à long terme

• Maintenir un dialogue avec la communauté locale, au-delà de la période d'implantation d'une ressource. Cette notion vaut tant pour les nouvelles ressources que les ressources existantes.

Imputabilité et urgence d'agir

Les enjeux de cohabitation ne sont actuellement que la pointe de l'iceberg d'un phénomène social complexe sur lequel nous sommes en train de perdre le contrôle :

- La gouvernance intersectorielle actuelle est inefficace.
- Les autorités, à tous les niveaux, doivent se responsabiliser et travailler ensemble pour générer des résultats conséquents et durables en matière de logement et de soins de santé.

La crise actuelle ne pourra se résorber sans une instance légitime et imputable de résultats.

 Nous croyons nécessaire et urgente la création d'une instance qui soit transpartisane ayant un plan chiffré et les coudées franches pour concerter les moyens permettant d'inverser la tendance actuelle, et ce, tant en prévention qu'en intervention.

En conclusion

En matière de cohabitation :

- Nous sommes à une croisée des chemins alors qu'une très grande tolérance est exigée à tous les niveaux de notre société. La crise actuelle finit par nous toucher tous de près ou de loin.
- Nous en appelons à demeurer volontaires à nous mobiliser et entraider, et ce, même lorsque nos libertés individuelles nous apparaissent parfois mises à mal.
- L'itinérance peut toucher chacun et chacune de nous. Selon cette logique, si de nouvelles ressources ouvrent, c'est que les besoins ne cessent d'augmenter et c'est dans l'optique de collectivement inverser la tendance que nous devons faire l'effort de les accueillir.

Il n'y a pas de "eux et nous", il ne doit y avoir qu'un "nous".

Lexique

Autorités locales

• CIUSSS local et arrondissement, dans une perspective de responsabilité populationnelle.

Parties prenantes

• Paliers gouvernementaux, organismes communautaires, écoles, garderies, établissements de santé, cliniques, etc.

Gouvernance intersectorielle

• Mécanismes de concertation du plan concerté montréalais sous la gouverne du CCSMTL composé de la Ville Centre des regroupements et représentants d'organismes, de la Santé publique et des établissements de Santé.